



**Mardi 12 Février 2008 au lycée agricole de Touscayrats à
Verdalle (Tarn)**

**une journée pour comprendre le rôle des zones humides
et mesurer les enjeux de leur conservation**

Les zones humides, à votre service !

ou comment les zones humides peuvent nous apporter des réponses
pour prévenir les catastrophes naturelles

Débat animé par **Denis CHEISSOUX** de France Inter

Conférence de **Frédéric DENHEZ**, journaliste scientifique

« La nature, combien ça coûte ? »

Dossier de presse

Organisateur :



Amalvit 81 470 PECHAUDIER
Tel : 05 63 73 09 26
contact@rhizobiome.coop
www.rhizobiome.coop

Contact Presse :
Mme Céline RIVES – THOMAS
05.63.73.09.26
06.87.00.37.61
contact@rhizobiome.coop
www.rhizobiome.coop

Sommaire

L'Ecole des Sagnes : une journée consacrée aux zones humides	3
Une journée pour quoi faire ? :	3
Les ingrédients :	3
2 temps forts :	3
L'esprit de « L'Ecole des Sagnes » : Sérieux, Pédagogie, Convivialité, Echanges vivants	3
Pourquoi préserver les zones humide ?	4
Une zone humide, c'est quoi ?.....	4
Pourquoi sont-elles stratégiques ?	4
Et, dans le Tarn ?.....	6
Le Réseau SAGNE : un outil d'aide à la conservation des zones humides	7
A qui s'adresse - t - il ?.....	7
Comment intervient - il ?	7
Quels sont les résultats d'une telle action ?	7
Quelques chiffres :	8
L'organisateur de l'Ecole des Sagnes: Rhizobiôme, Société Coopérative d'Intérêt Collectif	9
Résumé : Fiche pratique.....	9
L'origine de Rhizobiôme :	10
Rhizobiôme : coopérer pour la nature.....	10

L'Ecole des Sagnes : une journée consacrée aux zones humides

Une journée pour quoi faire ? :

L'ambition de cette journée est de sensibiliser élus et citoyens à l'enjeu de la conservation des zones humides et d'impulser une mobilisation en faveur de ces milieux sensibles éminemment stratégiques dans le nouveau contexte climatique.

Une journée pour expliquer, montrer, échanger, transmettre et **susciter débat et prise de responsabilité** des élus et citoyens dans le nouveau contexte climatique.

Les ingrédients :

- La parole des spécialistes
- L'expérience des gestionnaires de terrain
- Le débat avec élus et citoyens
- La réflexion plus générale sur la relation de l'Humain à la Nature

2 temps forts :

Une table ronde d'experts animée par Denis CHEISSOUX, journaliste de France Inter, animateur de l'émission « CO2 mon amour ».

Les thèmes abordés

- « Sécheresses, inondations, zones humides : quels rapports ? »
- « Les zones humides : réservoirs de biodiversité »
- « La tourbe : véritable système de stockage du CO² »
- « Les zones humides, assurance sécheresse pour l'agriculture »
- « Les zones humides, milieux favorables à la faune cynégétique »
- « Les zones humides et le développement touristique »

Une conférence de Frédéric DENHEZ, journaliste scientifique et écrivain, sur le thème « **La nature combien ça coûte ?** », regard critique de la relation de nos sociétés modernes à la nature, au travers de différentes analyses économiques.

L'esprit de « l'Ecole des Sagnes » : Sérieux, Pédagogie, Convivialité, Echanges vivants

Parce que les phénomènes naturels sont toujours très complexes, parce qu'il n'existe pas une mais des explications et des modes d'actions divers, l'Ecole des Sagnes se veut un temps **d'échanges entre divers spécialistes** pour étudier comment, par leur fonctionnement, les zones humides peuvent remplir différentes fonctions utiles à la planète et à l'Humanité.

Parce que les phénomènes naturels sont l'affaire de tous les citoyens du monde, l'Ecole des Sagnes est un lieu ouvert à tous, **où spécialistes et simples citoyens doivent se rencontrer et échanger** pour trouver ensemble les modes d'actions permettant de préserver les ressources naturelles.

Sur le mode de **l'Université populaire**, où le spécialiste se met à la portée du citoyen candide, pour transmettre son savoir et enclencher un processus de prise de conscience et d'apprentissage, l'Ecole des Sagnes se veut un temps de **vulgarisation intelligente et de grande convivialité**.

Le talent de Denis CHEISSOUX permettra cette alchimie difficile entre le savoir scientifique complexe et la transmission pédagogique.

Pourquoi préserver les zones humide ?

Une zone humide, c'est quoi ?



C'est **une zone de transition entre la terre et l'eau**. Ce n'est ni l'eau libre du ruisseau, ni la terre ferme.

On les reconnaît à la végétation qui s'y développe, capable de supporter des fluctuations de niveaux d'eau selon la période de l'année.

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 les définit ainsi : *« ce sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle y existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

Pourquoi sont-elles stratégiques ?

Parce qu'elles régulent les écoulements d'eau :

Considérées comme de véritables infrastructures naturelles, les zones humides jouent un rôle considérable dans la préservation de la ressource en eau et dans la régulation des écoulements.

- assimilées à des éponges, les tourbières sont capables d'emmagasiner l'eau en période de forte pluie et de la restituer aux ruisseaux en période de sécheresse. Pour soutenir l'étiage, les tourbières apportent l'équivalent de 500 litres d'eau/m²/an. Elles fonctionnent donc comme des barrages naturels, capable d'écarter les crues et de soutenir les étiages. Pas besoin de béton !
- les zones d'expansion des crues, quant à elles, jouent un rôle important dans l'atténuation des crues ; les eaux qui débordent du cours d'eau s'y étalent, et la rugosité du milieu va ralentir l'écoulement lorsque le niveau d'eau redescend pour que le cours d'eau retrouve son lit normal. Elles permettent d'étaler dans le temps l'écoulement de l'eau et donc de limiter les effets catastrophiques des écoulements trop rapides.
- les zones humides qui ont un lien direct avec la nappe d'eau, sont le siège d'intenses échanges avec les eaux souterraines. Elles contribuent ainsi à l'alimentation en eau des nappes phréatiques. En période de fortes précipitations et de crues, les eaux accumulées dans les zones d'expansion des crues par exemple, vont progressivement recharger les nappes souterraines.

Ralentir les écoulements permet à la fois **d'éviter les catastrophes liées à des écoulements beaucoup trop rapides et dévastateurs**, et de **préserver la ressource en eau** en favorisant la recharge des nappes profondes.

Pour assurer ces fonctions naturelles lorsqu'elles sont perturbées, l'Homme doit avoir recours à la construction de barrages artificiels très coûteux, et très perturbateurs du fonctionnement hydraulique des bassins versants.

Parce qu'elles sont des gisements de biodiversité

Pour les espèces rares et menacées :

Milieux aux conditions écologiques difficiles, les zones humides accueillent une flore et une faune très particulières, qui ont su s'adapter, et que l'on rencontre exclusivement dans ces milieux. Elles ne peuvent se développer dans des milieux plus communs.

Si on parle uniquement des tourbières, sur moins de 3% du territoire régional, plus de 10% des espèces rares et menacées y trouvent refuge. Par exemple, la spiranthe d'été, petite orchidée blanche, se rencontre dans notre région uniquement dans les tourbières.

Pour les espèces communes :

Les zones humides font partie de la mosaïque des milieux dont la faune sauvage a besoin pour vivre. Ce sont essentiellement des zones d'alimentation, d'abreuvement et de refuge pour la faune sauvage. Pour la grande faune (chevreuils, sangliers, oiseaux migrateurs, ...), qui a biologiquement besoin de se déplacer, de migrer, la présence de ces milieux est indispensable.

Parce qu'elles peuvent constituer des puits de carbone :

Les tourbières sont caractérisées par la formation de tourbe. Cette dernière est une accumulation et une fossilisation de la matière organique non décomposée. En l'absence de cette dégradation, le carbone composant la matière organique se retrouve piégé dans la tourbière.

Tout comme les puits de pétrole, les tourbières sont des puits de carbone et leur destruction entraîne le dégagement de CO₂ capté depuis des milliers d'années dans l'atmosphère.

A l'échelle du millénaire, les tourbières contribuent à lutter contre le réchauffement climatique.

Parce qu'elles jouent un rôle économique et social :

- Pour l'éleveur, les zones humides constituent une ressource en fourrage très appréciée en période de pénurie. La zone humide, c'est l'assurance sécheresse de l'éleveur.
- Paysages très particuliers, elles s'inscrivent dans une culture et un patrimoine local, qui peuvent être valorisés au travers d'activités touristiques. Par exemple, la commune de Frasne dans le Doubs a bâti son développement économique sur le développement d'activités pédagogiques et touristiques autour de nombreuses tourbières.
- Lieux de vie très riches, elles sont de véritables supports d'activités pédagogiques et scientifiques. Les caractéristiques écologiques très marquées des zones humides en font des terrains d'observations et de transferts pédagogiques très appréciés des enseignants et scientifiques.

Parce qu'il ne reste plus que 50% des surfaces :

Depuis 50 ans, 50% des surfaces de zones humides en France ont disparu. Considérées comme espaces inutiles voire insalubres, les zones humides ont été largement détruites : drainage, plantation de résineux, abandon, comblement, création de plan d'eau, extraction de tourbe, ... tels ont été les modes de destruction employés.

Parce qu'il y a urgence :

Ces destructions ont entraîné la perte de nombreuses fonctions remplies par les zones humides. On mesure aujourd'hui, au travers d'événements catastrophiques, l'influence de la perte de ces fonctions essentielles sur les phénomènes naturels.

Le réchauffement de la planète va entraîner des épisodes climatiques de plus en plus chaotiques, de plus en plus imprévisibles, et par voie de conséquence des catastrophes naturelles auxquelles les habitants des régions tempérées ne sont pas du tout préparés.

Il y a donc urgence à réapprendre à comprendre les fonctionnements des milieux naturels pour trouver des réponses d'adaptation au nouveau contexte climatique. Dans ce cadre là, les zones humides, de par la complexité de leur fonctionnement et l'importance des services qu'elles nous rendent, deviennent des milieux naturels éminemment stratégiques.

Pour être durable, le développement économique doit désormais intégrer la réalité de la pénurie de ressources essentielles, telle l'eau.

Et, dans le Tarn ?

Les zones humides, dans le Tarn, sont nombreuses et éparpillées sur l'ensemble du territoire. La majorité de ces zones sont en propriété privée. Il est donc nécessaire de travailler avec les propriétaires ou ayants-droit, pour gérer durablement ces zones qui ont un intérêt majeur pour la collectivité. Les propriétaires ont une responsabilité majeure pour le maintien des fonctionnalités des ces zones humides.

Aujourd'hui, près de 2500 ha de tourbières sont recensées, essentiellement dans les Monts de Lacaune et la Montagne Noire, à l'amont des grands bassins versants. Depuis plus de vingt ans, les tourbières du Tarn font l'objet d'études et d'inventaires, ce qui explique le bon niveau de connaissance de ces milieux sur le département.

Les zones tourbeuses connues du Tarn apportent chaque année 10,2 millions de m³ d'eau en soutien d'étiage dans les ruisseaux. C'est l'équivalent d'un ouvrage comme les barrages de la Bancalié ou de Rassisse.

Zones inondables, linéaires de ripisylves, prairies humides, ... n'ont pas fait l'objet d'études ou d'inventaires, aussi est il impossible d'en donner la surface. Cependant, cela se chiffre assurément en plusieurs milliers d'hectares.

Comme toutes les zones humides de France, celles du Tarn ont subi de nombreuses destructions liées essentiellement aux travaux d'assainissement (drainages, fossés, ...) et aux plantations. Comme ailleurs, ces destructions ont été réalisées avec l'appui des pouvoirs publics tout à la fois soucieux d'intensifier les pratiques agricoles et forestières pour développer le milieu rural, et inconscients des préjudices causés sur les infrastructures naturelles et le fonctionnement hydraulique des bassins versants.

Cette approche spécialisée sur la seule problématique du développement économique s'est appuyée sur une vision à court terme, et a occulté la prise en compte des effets sur l'environnement. Elle remet en cause le développement rural d'aujourd'hui menacé par la pénurie des ressources en eau.

Aujourd'hui, les zones humides encore présentes, souffrent d'un abandon par les pratiques agropastorales traditionnelles et on tendance à se fermer. Cet abandon s'accompagne d'une fermeture des milieux, d'une banalisation de la flore au profit de quelques espèces dominantes (perte de biodiversité), et d'une modification des fonctionnements hydrologiques de ces milieux. Les tourbières de montagne abandonnées depuis 10 à 20 ans nécessitent pour retrouver leurs fonctionnements originels et leur biodiversité, des travaux de restauration importants pour pouvoir réinstaller des pratiques d'entretien traditionnelles par le pâturage.

Les excès de l'intensification ou de l'abandon ont conduit à des pertes importantes de surfaces de zones humides.

Le Réseau SAGNE : un outil d'aide à la conservation des zones humides

Le Réseau SAGNE est un programme public né en 2001, soutenu par l'Agence de l'eau Adour Garonne, la Région Midi-Pyrénées et le Ministère de l'écologie. Il a pour objectif la préservation des zones humides du Tarn.

Deux réalités à prendre en compte :

- les zones humides sont de petites tailles, éparpillées sur le territoire
- les zones humides sont pour l'essentiel en propriété privée.

Pour être efficace, ce programme public doit travailler avec les propriétaires et gestionnaires de terrain. Il doit s'adapter aux réalités et contraintes de chaque propriétaire.

Le Réseau SAGNE est une cellule d'assistance technique qui conseille et accompagne les propriétaires et gestionnaires de zones humides.

A qui s'adresse - t - il ?

Le Réseau SAGNE s'adresse à tout propriétaire ou gestionnaire de zones humides, qu'il soit public ou privé, souhaitant mettre en œuvre des pratiques de gestion durable préservant l'ensemble des fonctionnalités des zones humides.

Comment intervient - il ?

Il apporte des conseils techniques et accompagne les propriétaires.

Pour être efficace et pragmatique, il n'applique pas un protocole prédéfini, mais adapte systématiquement son conseil à chaque situation, à chaque besoin :

- il fournit gratuitement des **conseils techniques** à tout gestionnaire volontaire pour gérer et préserver ces milieux. Le conseil donné se veut pratique, personnalisé et adapté à chaque situation. Il n'y a pas de solution toute prête. Pour chacune des situations, le gestionnaire est impliqué ; il construit avec le technicien du Réseau SAGNE la solution la plus adaptée au site mais également à ses contraintes. En contrepartie des conseils gratuits et de l'accompagnement, le gestionnaire s'engage à ne pas détruire ses sites et à mettre en œuvre la solution de gestion qu'il aura contribué à construire avec le Réseau SAGNE.
- il propose des **journées de formations techniques** sur la sensibilité des zones humides, sur l'importance de les préserver auprès de gestionnaires de site, de futurs techniciens (élèves des lycées agricoles, ou forestiers), mais aussi pour les agents administratifs confrontés aux problématiques de zones humides (DDAF, ONF, ...)
- il fournit des **expertises** gratuites de site pour les collectivités ou les administrations dans le cadre des projets d'aménagement (PLU, SCOT, ...) de manière à prévenir les risques de destruction des sites par méconnaissance des milieux humides.

Quels sont les résultats d'une telle action ?

Aujourd'hui, ce sont près de 25 % des zones humides connues du Tarn qui sont gérées durablement c'est à dire :

- près de 50 adhérents, dont la moitié n'est pas issue du monde agricole
- plus de 650 ha de zones humides en convention répartie sur 185 sites

Depuis 2001, ont été réalisés :

- 43 journées de formation (956 personnes formées)
- 46 visites conseils (expertises)

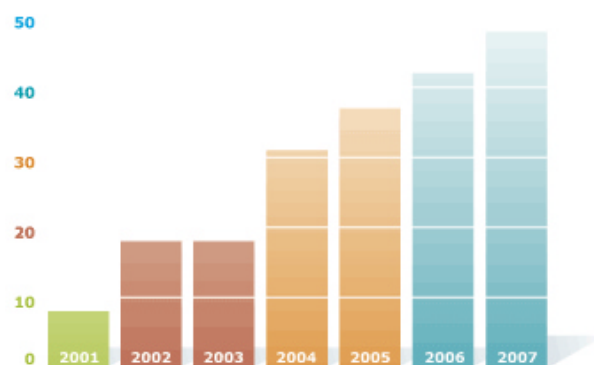
Quelques chiffres :

De 2001 à 2006, le Réseau SAGNE a travaillé sur l'ensemble de Midi-Pyrénées, mais uniquement sur les tourbières (zones humides très particulières). Depuis Janvier 2007, le périmètre d'action du Réseau SAGNE s'est centré sur le Tarn, mais sa thématique d'intervention s'est élargie à l'ensemble des zones humides du département.

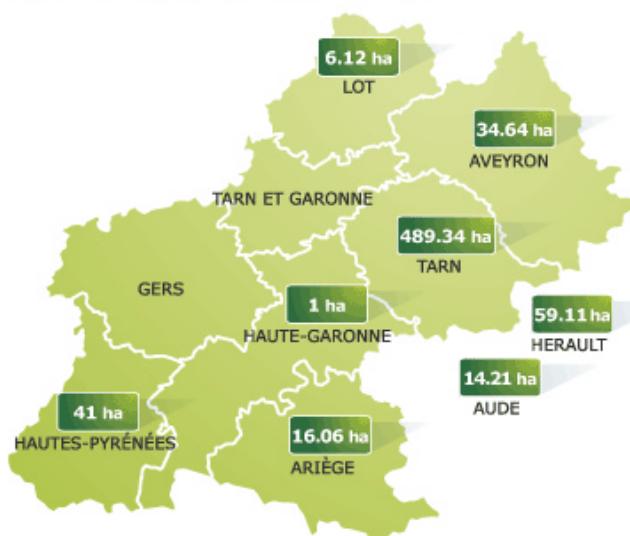
Répartition des adhérents par département - année 2007



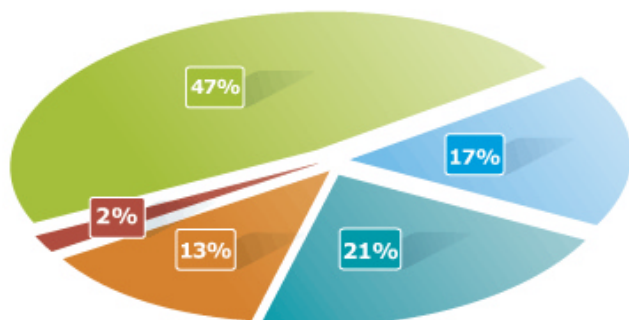
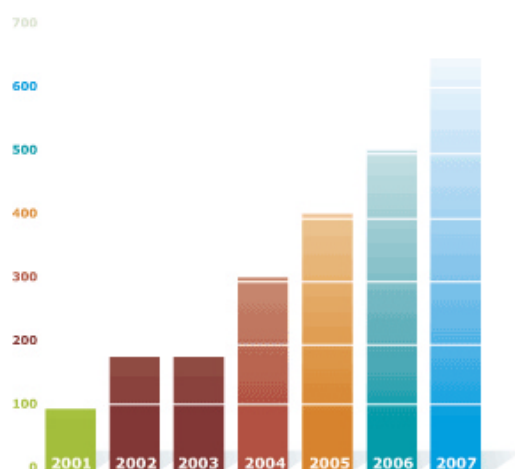
Evolution du nombre d'adhérents 2001 - 2007



Répartition des surfaces adhérentes par département - année 2007



Evolution des surfaces en adhésion 2001-2007



- Agriculteurs
- Association
- Etablissements publics
- Collectivités territoriales
- Particuliers non agriculteurs

L'organisateur de l'Ecole des Sagnes: Rhizobiôme, Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Résumé : Fiche pratique

- Nom :** Rhizobiôme
- Statut :** Société Coopérative d'Intérêt Collectif agréée le 26 Novembre 2006 par le Préfet du Tarn- SARL à capital variable
- Objet social :** œuvrer pour la conservation du patrimoine naturel du Tarn, dont l'essentiel est situé en propriété privée, en associant professionnels de la protection de la nature, propriétaires privés, collectivités publiques.
- Activité :** conseils et services de médiation entre collectivités ayant en charge des politiques publiques de protection de l'environnement et propriétaires privés détenteurs de patrimoine naturel d'intérêt collectif
- Territoire :** Sud du Massif Central, Montagnes Tarnaises, dont Monts de Lacaune, cœur historique du projet
- Cœur de métier :** Médiation coopérative en faveur de la protection de la nature
- sensibiliser les propriétaires privés sur leur responsabilité vis-à-vis du patrimoine naturel d'intérêt collectif situé sur leur propriété
 - inviter les propriétaires à s'engager dans la voie de la responsabilisation civique en faveur du patrimoine naturel d'intérêt collectif
 - coopérer avec ces propriétaires pour trouver des solutions de gestion durable de ces milieux : apporter des conseils, aider à mettre en œuvre les pratiques de gestion durable, assurer un suivi des sites...
 - faire le relais entre les pouvoirs publics ayant intérêt à préserver un patrimoine naturel d'intérêt collectif, et les propriétaires privés
- Associés de Rhizobiôme : 7 catégories**
- salariés
 - gestionnaires de sites
 - médiateurs techniques
 - collectivités publiques
 - scientifiques de la protection de la nature
 - centres de formation
 - amis
- Première action mise en œuvre :**
- Animation du programme Réseau SAGNE 2007-2012 en faveur de la préservation des zones humides du Tarn
 - Programme commandé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Midi-Pyrénées, la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées
 - Démarrage effectif d'activité : 1^{er} Juillet 2007
- Emplois :** 1 emploi direct (1 directeur - coordonnateur - animateur)
2 emplois indirects chez les sous-traitants techniques

L'origine de Rhizobième :

Les ressources naturelles seront-elles disponibles pour nos enfants ?

Les bouleversements climatiques mettent aujourd'hui au jour les enjeux de la conservation du patrimoine naturel. L'eau, la biodiversité, constituent un patrimoine d'intérêt général dont on commence à mesurer l'importance pour les générations futures.

Le contexte français de la protection de la nature :

Un patrimoine d'intérêt général en propriété privée : comment agir ?

En France, l'essentiel du patrimoine naturel est situé sur des terrains en propriété privée. Comment donc œuvrer pour la préservation de ce patrimoine d'intérêt général sans remettre en cause le principe de la propriété privée et de la liberté d'action des propriétaires ?

Les limites des politiques publiques traditionnelles

Traditionnellement en France, dans le domaine de la protection de la nature, les outils utilisés sont la « carotte ou le bâton ». La carotte financière en échange d'une pratique particulière : le système prime à l'hectare. Le bâton réglementaire qui impose autoritairement les règles du possible et de l'interdit.

Ces outils voient aujourd'hui leurs limites face à l'importance de l'enjeu global de la préservation du patrimoine naturel, parce qu'ils ne peuvent garantir une efficacité sur le long terme.

L'impasse du rapport de force entre « écolos » et propriétaires privés

Les politiques publiques ont du mal à être efficaces car elles ne permettent pas de dépasser le rapport de force stérile entre d'un côté des « écolos donneurs de leçons », et de l'autre des propriétaires privés crispés sur la défense de leurs intérêts particuliers.

Rhizobième : coopérer pour la nature

Une nouvelle voie dans le domaine de la protection de la nature

Une nouvelle façon d'aborder la question : le pari sur l'intelligence individuelle et collective

Coopérer plutôt que contraindre

Rhizobième fait le pari qu'une troisième voie est possible : celle de la responsabilisation des propriétaires développée grâce à une **nouvelle culture de coopération** entre propriétaires et professionnels de la protection de la nature.

Les propriétaires, s'ils ont des intérêts particuliers à défendre, sont aussi capables d'entendre les enjeux collectifs, et d'assumer la responsabilité qui est la leur sur leurs terrains, au profit de l'intérêt général.

Les professionnels de la protection de la nature, sans la mise en œuvre des pratiques qu'ils préconisent sur les sites par les propriétaires, sont impuissants.

La coopération entre ces deux catégories d'acteurs est donc nécessaire.

Responsabiliser plutôt qu'assister

L'action de *Rhizobième*, pour être efficace, se veut avant tout pragmatique : développer des pratiques de gestion de sites qui tiennent compte à la fois de l'intérêt du patrimoine naturel présent et des contraintes des propriétaires.

Qui dit coopération, dit partage de responsabilité entre tous les associés, qu'ils soient propriétaires privés ou professionnels de la protection de la nature. Cela implique un dialogue

permanent entre ces acteurs porteurs d'intérêts différents, mais qui vont, pour la cause du patrimoine naturel, travailler ensemble.

Rhizobiôme initie dans le domaine de la protection de la nature en France, une nouvelle approche, qui s'inscrit dans la demande citoyenne de plus en plus affirmée de reprendre la main sur l'action publique, sur l'action d'intérêt général.

Utiliser les performances de l'entreprise au service de la conservation du patrimoine naturel

La mise en œuvre des actions de protection de la nature en France est le domaine réservé des organismes publics (Conservatoire du littoral, communes, ONF...) ou des associations (conservatoires des espaces naturels, associations de protection de la nature...).

Rhizobiôme est une entreprise qui met sa compétence et son sérieux professionnels, au service de la conservation du patrimoine naturel. Société commerciale, elle utilise les outils de l'entreprise pour une plus grande efficacité d'action. Elle se plie également aux obligations légales de transparence et de contrôle.

Un collectif de citoyens qui s'engagent individuellement au bénéfice de l'intérêt général

Les propriétaires qui s'engagent volontairement avec Rhizobiôme sont des particuliers qui s'engagent à mettre en œuvre sur les sites dont ils ont la maîtrise foncière, des pratiques de gestion durable. Ils renoncent à une valorisation économique à très court terme.

Ils décident d'assumer leur responsabilité de citoyen pour la sauvegarde d'un patrimoine commun. Leur action s'inscrit sur le long terme : ils transmettront à leurs enfants le souci de prendre soin de ce patrimoine.

Le métier de Rhizobiôme : un trait d'union entre intérêt général et intérêts particuliers

Rhizobiôme va développer un **nouveau métier de médiation** entre pouvoirs publics en charge des programmes de protection de la nature, scientifiques de la préservation de la nature, et propriétaires de sites qui mettent en pratiques les actions de conservation.

Ce métier de médiation consiste à sensibiliser les propriétaires aux enjeux d'intérêt général que constitue la conservation du patrimoine naturel, à la responsabilité qui est la leur, mais aussi à construire avec eux des solutions pratiques adaptées à leurs contraintes. Pour que les pratiques de gestion durable puissent être mises en œuvre, elles doivent être adaptées aux contraintes des propriétaires.

Les associés dans Rhizobiôme

Les statuts de Rhizobiôme prévoient 7 catégories d'associés :

- salariés
- gestionnaires de sites
- médiateurs techniques
- collectivités publiques
- scientifiques de la protection de la nature
- centres de formation
- amis

Aujourd'hui Rhizobiôme compte 11 associés fondateurs, dont 1 salarié, 6 propriétaires de sites, 1 entreprise, 1 lycée agricole, et 2 particuliers.

Le service d'aide à la conservation du patrimoine naturel se doit d'être construit dans une dynamique de coopération entre « producteurs » et « bénéficiaires » du service. C'est pourquoi les différents ces derniers sont représentés dans le sociétariat.